Élections des gouvernements locaux et des comités consultatifs des districts ruraux

Le 28 novembre 2022

ÉLECTIONSNB

Message de la directrice générale des élections

Le mois prochain, la majorité des Néo-Brunswickois se rendront aux urnes pour voter aux élections des gouvernements locaux qui auront lieu le 28 novembre 2022. Alors que les élections municipales ont normalement lieu tous les quatre ans au mois de mai, ces élections sont le résultat d'une entreprise importante du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux visant à restructurer et à réduire le nombre d'entités municipales qui existent dans la province.

Dans certains cas, les gens voteront lors des premières élections des nouvelles communautés créées par des fusions et des annexions. D'autres voteront lors d'élections partielles lorsqu'ils se joindront à une communauté existante, tandis que d'autres encore continueront à vivre dans des secteurs non organisés de la province et voteront pour élire de nouveaux comités consultatifs de district rural.

Dans tous les cas, ces élections offrent aux résidents de ces communautés l'occasion de choisir qui ils souhaitent voir s'exprimer au sein de ces gouvernements locaux. En fait, certains d'entre vous qui vivez dans ces nouveaux gouvernements locaux pourraient choisir de se présenter comme candidat afin de jouer un rôle direct dans les processus décisionnels qui vous concernent, vous, votre famille et vos voisins.

Pour ceux d'entre vous qui envisagent de se présenter comme candidat, vous trouverez des renseignements utiles sur le processus et les règles applicables aux candidats sur notre site Web : electionsnb.ca. La période de mise en candidature se termine à 14 h, le vendredi 28 octobre.

Je vous encourage vivement à lire cette publication pour obtenir plus de détails sur les élections qui auront lieu et sur les options de vote qui seront disponibles lorsque le moment sera venu pour vous de voter.

Kim Poffenroth
Directrice générale des élections

Quand puis-je voter?

Les électeurs sont encouragés à envisager de voter pendant les deux jours de scrutin par anticipation afin d'éviter les files d'attente le jour du scrutin.

Scrutins par anticipation : le samedi 19 novembre et le lundi 21 novembre
Jour de l'élection : le lundi 28 novembre

Tous les bureaux de scrutin sont ouverts de **10 h à 20 h**.

Les cartes de renseignements aux électeurs commenceront à arriver dans les boîtes aux lettres des électeurs **le 14 novembre 2022**.

Les électeurs peuvent également éviter les files d'attente le jour du scrutin en votant à n'importe quel bureau du directeur du scrutin de la province. Les bureaux des directeurs du scrutin sont ouverts du **lundi au vendredi de 9 h à 19 h**, et le **samedi de 10 h à 17 h**.

LE VOTE DANS LES BUREAUX DES DIRECTEURS DU SCRUTIN SERA SEULEMENT DISPONIBLE À PARTIR DU **lundi 7 novembre 2022**.

Novembre – Calendrier électoral

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Le vote par la poste

Les électeurs peuvent demander qu'un bulletin de vote leur soit envoyé par la poste. Les électeurs doivent remplir une demande et l'envoyer avec leur signature à leur bureau du directeur du scrutin avant qu'un bulletin de vote puisse leur être envoyé. La demande d'un électeur ne peut pas être signée par un membre de sa famille. Les électeurs doivent s'assurer que leur bulletin arrive au bureau du directeur du scrutin avant 20 h le jour du scrutin, et ce à leurs propres frais. **Les bulletins qui arrivent après cette heure ne peuvent pas être comptés.**

Remarque : Les électeurs peuvent présenter une demande de vote par la poste lorsque la période électorale commencera le **11 octobre 2022**. Cependant, les trousses de vote par la poste ne seront envoyées aux électeurs que lorsque les bulletins de vote imprimés seront disponibles (**après le 7 novembre**).

Les demandes de bulletin de vote spécial sont disponibles sur le site Web d'Élections Nouveau-Brunswick : **www.electionsnb.ca**. Contactez votre bureau du directeur du scrutin local pour de plus amples renseignements.

Bulletins de vote spécial

Les bulletins de vote spécial permettent aux électeurs qui ne veulent pas ou ne peuvent pas voter les jours de scrutin par anticipation ou le jour de l'élection d'exercer leur droit de vote.

Un électeur peut aussi utiliser un bulletin de vote spécial pour voter ailleurs dans la province pour le concours pour lequel il est admissible.

Les bulletins de vote spécial sont utilisés par les électeurs qui demeurent dans des foyers de soins infirmiers, des foyers de soins spéciaux, et des établissements correctionnels fédéraux et provinciaux, par les patients d'un hôpital ou par les électeurs incapables de quitter leur résidence en raison d'une maladie ou d'une incapacité.

Les bulletins de vote spécial seront disponibles dans les bureaux des directeurs du scrutin à partir du lundi 7 novembre 2022.

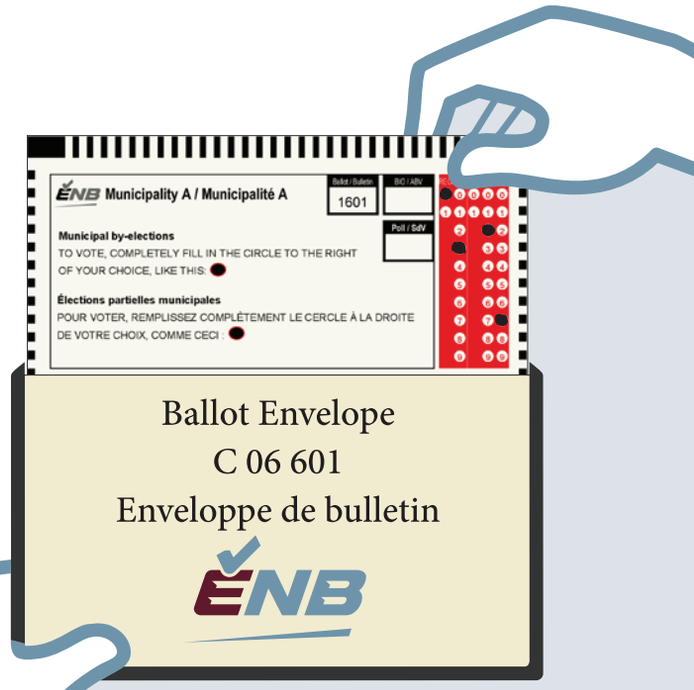

Remarque

La santé et la sécurité des électeurs demeurent notre priorité. Nous continuerons à suivre les directives en matière de santé publique en vigueur au moment des élections afin de garantir la sécurité de tous lors du vote. Tous les membres du personnel électoral qui travaillent dans les bureaux de scrutin sont vaccinés, afin de réduire leur risque de contracter ou de propager la COVID-19.

Régions municipales et Directeurs du scrutin municipal

Région	Directeur du scrutin (DS)	Adresse des bureaux des DS	Numéro de téléphone des DS
M-01	Denise Emond-Gendron	145 rue Rice, Edmundston, Paroisse Immaculée Conception	1-866-994-5055
M-02	Carole Caron	455 Route 255, St-André, Centre Récréatif de St-André	1-877-884-4540
M-03	Richard Ayles	8 Adam Street, Campbellton, Masonic Lodge #32	1-888-361-0333
M-04	Nancy Jubinville-Guerette	1300 St Peter Ave, Bathurst, Place Bathurst Mall	1-877-830-5605
M-05	Delcia Cool	229-6 Blvd. J.D. Gauthier, Shippagan, Carrefour Shippagan	1-877-830-5603
M-06	Pierre Brideau	399-106 rue du Couvent, Tracadie Les Anciens et Amis de l'Académie Ste-Famille Inc.	1-877-886-8483
M-07	Cyril Donahue	150 Pleasant Street, Miramichi	1-888-651-9791
M-08	Bernice Williams	4556, rue Principale, suite 200, St-Antoine	1-877-504-0023
M-09	Paul-Émile Mallet	468 Route 530, Grand Digue, Notre Centre	1-877-830-5601
M-10	Tanya Cooper	720 Coverdale Road Unit 120, Riverview	1-888-356-1555
M-11	Terri Mason	58 Willow Court, Sussex, Sussex Lions Club	1-877-884-4563
M-12	Terry Totten	199 Chesley Dr., Suite 101, Saint John, Linden Place	1-888-651-9789
M-13	James Higgins	146 Route 170 Dufferin (ancien Kent Building Supplies)	1-877-886-8482
M-14	Patti Nason	2339 Route 102, Lincoln Lincoln Lions Community Centre	1-877-886-8480
M-15	Blake Kennedy	495 Prospect Street, Unit 200, Fredericton	1-877-907-9625
M-16	Eleanor Leonard	267 Connell Street, Woodstock	1-877-907-9626
M-17	Lori Ann Tweedie	540 Route 190, Carlingford, Neqotkuk Truck Stop	1-877-907-9627

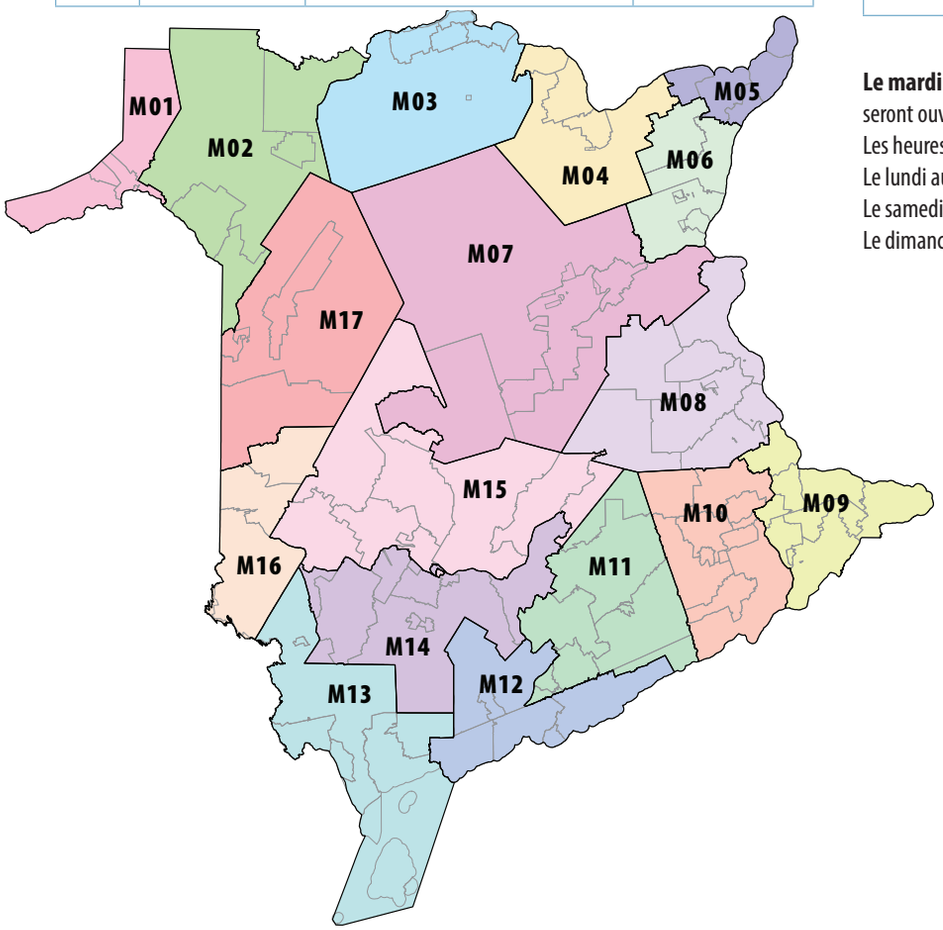

Le mardi 11 octobre 2022, les bureaux de directeurs de scrutin municipal seront ouverts au public.
Les heures d'ouverture des bureaux sont :
Le lundi au vendredi, de 9 h à 19 h.
Le samedi, de 10 h à 17 h.
Le dimanche, les bureaux sont fermés.

Avis d'élection

(*Loi sur les élections municipales*, L.N.-B. 1979, c. M -21.01, art. 15)

Conformément aux dispositions de la *Loi concernant la réforme de la gouvernance locale*, L.N.-B. 2021, c. 44, les premières élections et élections partielles pour les gouvernements locaux restructurés, les premières élections pour les comités consultatifs des districts ruraux et les élections partielles pour les gouvernements locaux non touchés par la restructuration auront lieu dans toute la province le lundi 28 novembre 2022, pour les postes énumérés dans la présente publication.

Les déclarations de candidature pour tous les postes doivent être soumises au bureau du directeur du scrutin municipal de la région municipale appropriée aux adresses indiquées avant 14 h le vendredi 28 octobre 2022.

Chaque bureau du directeur du scrutin municipal est ouvert de 9 h à 19 h, du lundi au vendredi, et de 10 h à 17 h le samedi. Les déclarations de candidature sont disponibles à votre bureau du directeur du scrutin municipal ou elles peuvent être imprimées à partir de notre site Web : **www.electionsnb.ca**.

Si vous devez ajouter votre nom au registre des électeurs ou corriger ou mettre à jour vos renseignements personnels, vous pouvez communiquer avec le bureau du directeur du scrutin municipal ou apporter le changement lorsque vous allez voter. Vous pouvez également appeler Élections NB pour mettre à jour vos renseignements personnels.

Toutes les personnes inscrites sur la liste électorale recevront par la poste, avant les élections, une carte de renseignements aux électeurs leur indiquant l'adresse de leur bureau de scrutin, ainsi que les dates et heures du scrutin par anticipation et du scrutin ordinaire.

1-888-858-VOTE (8683)
Télécopieur : 1-506-457-4926
info@electionsnb.ca | www.electionsnb.ca
Kimberly A. Poffenroth, Directrice générale des élections

Postes à pourvoir

À la suite de l'initiative de réforme de la gouvernance locale, des élections auront lieu dans toute la province le 28 novembre 2022. De premières élections auront lieu dans certains gouvernements locaux pour élire des conseils entièrement nouveaux, tandis que dans d'autres gouvernements locaux, des élections partielles auront lieu pour pourvoir les nouveaux postes au sein des conseils créés au cours du processus de réforme de la gouvernance locale. En outre, de premières élections auront lieu dans 12 districts ruraux nouvellement créés pour élire les membres de leur comité consultatif de district rural.

Premières élections

Nom du gouvernement local	Maire	Conseillers généraux	Conseillers de quartier
Alnwick	1	0	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 1 Quartier 3 - Élire 1 Quartier 4 - Élire 1 Quartier 5 - Élire 1
Arcadia	1	0	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 1 Quartier 3 - Élire 1 Quartier 4 - Élire 1 Quartier 5 - Élire 1 Quartier 6 - Élire 1
Baie-des-Hérons/Heron Bay	1	0	Quartier 1 - Élire 2 Quartier 2 - Élire 2 Quartier 3 - Élire 2
Beaurivage	1	2	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 1 Quartier 3 - Élire 1 Quartier 4 - Élire 1 Quartier 5 - Élire 1 Quartier 6 - Élire 1
Beausoleil	1	3	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 1 Quartier 3 - Élire 1 Quartier 4 - Élire 1
Belle-Baie	1	3	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 1 Quartier 3 - Élire 1 Quartier 4 - Élire 1 Quartier 5 - Élire 1 Quartier 6 - Élire 1
Bois-Joli	1	2	Quartier 1 - Élire 2 Quartier 2 - Élire 2
Butternut Valley	1	0	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 1 Quartier 3 - Élire 1 Quartier 4 - Élire 1
Campbellton	1	0	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 2 Quartier 3 - Élire 2 Quartier 4 - Élire 5
Cap-Acadie	1	8	0
Caraquet	1	0	Quartier 1 - Élire 4 Quartier 2 - Élire 1 Quartier 3 - Élire 1 Quartier 4 - Élire 1 Quartier 5 - Élire 2
District of Carleton North	1	2	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 1 Quartier 3 - Élire 1 Quartier 4 - Élire 1 Quartier 5 - Élire 1
Central York	1	0	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 1 Quartier 3 - Élire 1 Quartier 4 - Élire 1 Quartier 5 - Élire 1 Quartier 6 - Élire 1 Quartier 7 - Élire 1
Champdoré	1	0	Quartier 1 - Élire 3 Quartier 2 - Élire 1 Quartier 3 - Élire 2 Quartier 4 - Élire 1
Doaktown	1	5	
Eastern Charlotte	1	2	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 1 Quartier 3 - Élire 1 Quartier 4 - Élire 1 Quartier 5 - Élire 1 Quartier 6 - Élire 1
Five Rivers	1	2	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 1 Quartier 3 - Élire 1 Quartier 4 - Élire 1
Fundy Albert	1	0	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 1 Quartier 3 - Élire 1 Quartier 4 - Élire 1 Quartier 5 - Élire 1 Quartier 6 - Élire 1
Fundy Shores	1	2	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 1 Quartier 3 - Élire 1

Nom du gouvernement local	Maire	Conseillers généraux	Conseillers de quartier
Fundy-St. Martins	1	0	Quartier 1 - Élire 3 Quartier 2 - Élire 1 Quartier 3 - Élire 1 Quartier 4 - Élire 1
Grand Lake	1	1	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 3 Quartier 3 - Élire 1 Quartier 4 - Élire 2
Grand-Bouctouche	1	2	Quartier 1 - Élire 2 Quartier 2 - Élire 2 Quartier 3 - Élire 2
Grand-Sault/Grand Falls	1	0	Quartier 1 - Saint-André - Élire 2 Quartier 2 - Portage - Élire 1 Quartier 3 – Grand-Sault Sud - Élire 2 Quartier 4 – Grand-Sault Nord - Élire 2 Quartier 5 - Drummond - Élire 2
Hampton	1	2	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 2 Quartier 3 - Élire 1
Hartland	1	3	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 1 Quartier 3 - Élire 1
Harvey	1	1	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 1 Quartier 3 - Élire 1 Quartier 4 - Élire 1
Hautes-Terres	1	2	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 1 Quartier 3 - Élire 1 Quartier 4 - Élire 1 Quartier 5 - Élire 1 Quartier 6 - Élire 1
Haut-Madawaska	1	0	Quartier 1 - Saint-François - Élire 2 Quartier 2 - Lac-Baker - Élire 2 Quartier 3 - Clair - Élire 2 Quartier 4 - Baker-Brook - Élire 2 Quartier 5 - Saint-Hilaire - Élire 2
Île-de-Lamèque	1	0	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 1 Quartier 3 - Élire 1 Quartier 4 - Élire 1 Quartier 5 - Élire 1 Quartier 6 - Élire 1 Quartier 7 - Élire 1
Lakeland Ridges	1	0	Quartier 1 - Élire 2 Quartier 2 - Élire 2 Quartier 3 - Élire 2 Quartier 4 - Élire 2
Maple Hills	1	2	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 1 Quartier 3 - Élire 1
Miramichi River Valley	1	3	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 1 Quartier 3 - Élire 1
Nackawic-Millville	1	0	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 1 Quartier 3 - Élire 2 Quartier 4 - Élire 1 Quartier 5 - Élire 1 Quartier 6 - Élire 1
Nashwaak	1	0	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 1 Quartier 3 - Élire 1 Quartier 4 - Élire 1 Quartier 5 - Élire 1 Quartier 6 - Élire 1 Quartier 7 - Élire 1
Nouvelle-Arcadie	1	0	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 1 Quartier 3 - Élire 2 Quartier 4 - Élire 1
Rivière-du-Nord	1	2	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 1 Quartier 3 - Élire 1 Quartier 4 - Élire 1
Saint-Quentin	1	0	Quartier 1 - Élire 3 Quartier 2 - Élire 3
Salisbury	1	1	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 1 Quartier 3 - Élire 3 Quartier 4 - Élire 1
Shippagan	1	0	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 1 Quartier 3 - Élire 1 Quartier 4 - Élire 1 Quartier 5 - Élire 1 Quartier 6 - Élire 1
Southern Victoria	1	1	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 3 Quartier 3 - Élire 1
Municipal District of St. Stephen	1	0	Quartier 1 - Élire 2 Quartier 2 - Élire 4 Quartier 3 - Élire 2
Strait Shores	1	4	0

Nom du gouvernement local	Maire	Conseillers généraux	Conseillers de quartier
Sunbury-York South	1	2	Quartier 1 - Élire 2 Quartier 2 - Élire 3
Sussex	1	3	Quartier 1 - Élire 2 Quartier 2 - Élire 2
Tantramar	1	0	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 1 Quartier 3 - Élire 4 Quartier 4 - Élire 1 Quartier 5 - Élire 1
Three Rivers	1	1	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 1 Quartier 3 - Élire 1
Tobique Valley	1	0	Quartier 1 - Élire 2 Quartier 2 - Élire 3 Quartier 3 - Élire 1
Vallée-des-Rivières	1	0	Quartier 1 - Élire 2 Quartier 2 - Élire 2 Quartier 3 - Élire 2 Quartier 4 - Élire 2
Valley Waters	1	0	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 1 Quartier 3 - Élire 2 Quartier 4 - Élire 2
Woodstock	1	0	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 1 Quartier 3 - Élire 1 Quartier 4 - Élire 4 Quartier 5 - Élire 1

Élections partielles

Nom de gouvernement local	Maire	Conseillers généraux	Conseillers de quartier
Bathurst	0	0	Quartier 2 - Élire 2
Edmundston	0	0	Quartier 5 - Élire 2
Grand Bay-Westfield	0	0	Quartier 2 - Élire 1
Hanwell	0	0	Quartier 5 - Élire 1 Quartier 6 - Élire 1
Kedgwick	0	0	Quartier 5 - Élire 1
Oromocto	0	0	Quartier 2 - Élire 1 (vacance existante) Quartier 4 - Lincoln - Élire 2
Saint Andrews	0	0	Quartier 1 - Bayside - Élire 1 Quartier 2 - Chamcook - Élire 2
Shediac	0	0	Quartier 2 - Élire 1 Quartier 3 - Élire 1 Quartier 4 - Élire 1 Quartier 5 - Élire 1
Tracadie	0	0	Quartier 7 - Élire 1 (vacance existante)

Districts ruraux — Premières élections

Nom du district rural	Membres généraux	Membres de quartier
District rural de la Péninsule acadienne	3	0
District rural de la Région-de-la-Capitale	0	Quartier 1 - Élire 2 Quartier 2 - Élire 4
District rural de Chaleur	0	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 1 Quartier 3 - Élire 1
District rural de Fundy	0	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 2 Quartier 3 - Élire 1
District rural du Grand-Miramichi	1	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 1
District rural de Kent	0	Quartier 1 - Élire 2 Quartier 2 - Élire 1

Nom du district rural	Membres généraux	Membres de quartier
District rural de Kings	1	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 1
District rural du Nord-Ouest	1	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 1
District rural de Restigouche	1	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 1
District rural du Sud-Est	3	0
District rural du Sud-Ouest	0	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 2 - Élire 1 Quartier 3 - Élire 1
District rural de la Vallée-de-l'Ouest	0	Quartier 1 - Élire 1 Quartier 1 - Élire 2

Le 28 novembre 2022, aucune élection n'aura lieu dans les communautés suivantes

Belledune
Campobello Island
Dieppe
Fredericton
Fredericton Junction
Grand Manan
McAdam
Memramcook
Miramichi
Moncton
Neguac
New Maryland
Quispamsis
Riverview
Rothesay
Saint John
Tracy
Upper Miramichi

Rôles et responsabilités des membres élus

Que font les membres d'un conseil de gouvernement local?

- Représenter la population de leur communauté/quartier.
- Assister aux réunions ordinaires et extraordinaires du conseil, assurer la surveillance et définir l'orientation générale de la communauté.
- Participer à la préparation des budgets annuels et apporter leur contribution aux plans de développement et aux règlements municipaux.
- Les conseils de gouvernement local ne s'impliquent pas dans les opérations et l'administration quotidiennes de la communauté.
- Le nombre de réunions tenues par un conseil de gouvernement local est défini dans les règlements municipaux des communautés, tout comme la rémunération du maire et des conseillers.

Que font les membres d'un comité consultatif de district rural?

- Offrir une représentation élue localement pour les électeurs du district rural;
- Établir et maintenir une relation de travail efficace avec les divers intervenants et partenaires afin de :
- Soutenir la préparation d'un budget annuel et l'établissement des taux d'imposition du district rural;
    - Donner des conseils sur les services du district rural;
    - Donner des conseils sur les questions en matière d'urbanisme, à la demande du ministre;
    - Organiser et/ou présider les réunions du comité consultatif selon les besoins, ainsi que d'autres réunions communautaires annoncées par le ministre.
- Le comité tiendra au moins quatre réunions par année, et les conseillers seront rémunérés pour leur travail.
- Le ministre conservera le pouvoir décisionnel ultime dans les districts ruraux, mais le président et les conseillers élus joueront un rôle consultatif important auprès du ministre.

Le vote dans les établissements de soins de longue durée

Avec l'assouplissement des restrictions en matière de santé publique dans la province, nous prévoyons ramener le vote en personne dans les établissements de soins de longue durée au Nouveau-Brunswick. Cela comprend les foyers de soins, les foyers de soins spéciaux et autres centres de traitement.

Nous comprenons à quel point il est important pour les résidents d'établissements de soins de longue durée d'avoir la possibilité d'exercer leur droit de vote. Nous croyons également qu'ils préférez utiliser la méthode traditionnelle de vote en personne avec laquelle ils sont le plus familier.

Nous allons retourner au vote en personne dans les établissements de soins de longue durée en mettant en place des scrutins supplémentaires dans les semaines précédant le jour du scrutin. Ces bureaux de scrutin seront menés avec la sécurité de tous les résidents comme priorité.

Tous les membres du personnel électoral chargés du vote dans les établissements de soins de longue durée seront entièrement vaccinés et devront porter un masque lors de leurs visites dans votre établissement. Des barrières spéciales en plastique seront utilisées pour séparer les résidents des membres du personnel électoral afin d'assurer une protection supplémentaire aux électeurs. Nos membres du personnel électoral respecteront toutes les exigences de sécurité supplémentaires demandées par un établissement.

Si l'accès aux établissements de soins de longue durée est plus restreint et que nous ne sommes pas en mesure de procéder à un vote en personne dans ces établissements, le directeur du scrutin local travaillera avec les administrateurs et les exploitants individuels pour trouver une autre méthode permettant aux résidents d'exercer leur droit de vote. Cela peut impliquer de coordonner l'utilisation du vote par la poste.

Accessibilité

Élections NB veut s'assurer que les immeubles utilisés durant les élections soient accessibles et répondent aux besoins des électeurs aux prises avec divers défis. Diverses formes de soutien sont offertes aux bureaux des directeurs du scrutin, et aux bureaux de scrutin afin d'aider et d'encourager les électeurs ayant des besoins spéciaux à voter.

Quelques solutions techniques qui offrent d'autres options de vote ont été adoptées.

Elles comprennent :

- vote audio avec braille, commutateur à bascule et contrôleur au souffle (offerts seulement aux bureaux des directeurs du scrutin);
- interprétation de langage visuel (sur rendez-vous);
- vote à l'auto;
- loupes